2026/003

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_003-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Vote
A la majorité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 05/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Mars à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MM : DANET Tony, LAMENISOT Yoann, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEMPLE Karine à Mme MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne à Mme HEUZÉ Céline, M. GÉRARD Michel à M. RANDONNET Sébastien
Absents excusés : Mme TESSIER Delphine, M. DAVAL Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEUZÉ Céline

2026/003 – Vote du Compte Financier Unique - Budget annexe Lotissement du Clos des Mûriers

Le Conseil Municipal désigne Mme LEFEVRE Marie-Christine, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe du Lotissement du Clos des Mûriers ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Lotissement du Clos des Mûriers ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que M. Yohann MORISOT, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Marie-Christine LEFEVRE, le Conseil Municipal, à la majorité des

2026/003

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260305-2026_003-DE

suffrages exprimés, avec 8 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget annexe du Lotissement du Clos des Mûriers tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	87 267.00 €	90 210.37 €
Recettes	87 407.00 €	87 267.00 €
Déficit ou excédent 2025	140.00 €	- 2 943.45 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

MAIRIE DE LA CHAPELLE AUBAN 35

Secrétaire de séance
Mme HEUZÉ Céline

Publicité des actes de la commune par publication papier le